Nations Unies E/ECA/COE/44/21

Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires : Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

I. Introduction

1. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 témoigne de l'engagement renouvelé entre ces pays et leurs partenaires de développement. Le Programme englobe le secteur privé et la société civile dans le but de parvenir à un développement durable et résilient. Il s'articule autour des principaux objectifs suivants : assurer une reprise rapide et inclusive après la pandémie de COVID-19 ; renforcer la résilience face aux chocs futurs ; éliminer l'extrême pauvreté et améliorer les marchés du travail ; permettre aux pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés ; faciliter l'accès à des modes de financement viables et novateurs ; lutter contre les inégalités ; exploiter la science, la technologie et l'innovation ; promouvoir l'entrepreneuriat axé sur les technologies ; faire progresser la transformation structurelle ; et atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé.

2. Les pays les moins avancés d'Afrique représentent 9,9 % de la population mondiale, mais que 1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, 1,7 % des investissements étrangers directs mondiaux et moins de 1 % des exportations mondiales de marchandises[1]. Ces pays doivent faire face à des niveaux élevés de pauvreté et de vulnérabilité, ainsi qu'à la nécessité impérieuse d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Les crises mondiales récentes ont révélé les fragilités structurelles sous-jacentes des économies des pays les moins avancés d'Afrique. Sur les 44 pays actuellement désignés comme pays les moins avancés à l'échelle mondiale, 32 (73 %) se

* E/ECA/COE/44/1.

[1] Banque mondiale, banque de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators (consultée le 29 décembre 2025).

A.25-01344 (F)

trouvent en Afrique [2]. Compte tenu de cette concentration, le succès du programme mondial en faveur des pays les moins avancés, y compris le Programme, est étroitement lié à la trajectoire de développement de l'Afrique.

II. Sortie de la catégorie des pays les moins avancés en Afrique

3. Il existe deux façons pour un pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La première consiste à remplir deux des trois critères lors de deux examens triennaux consécutifs. La seconde consiste à satisfaire au critère du seul revenu, selon lequel le revenu national brut par habitant doit être au moins trois fois supérieur au seuil lors de deux examens triennaux consécutifs. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des seuils de reclassement que les pays devaient avoir atteint pour pouvoir être pris en compte au cours des deux derniers examens triennaux. Le prochain examen triennal aura lieu en 2027.

4. Depuis que cette catégorie a été créée en 1971, sur la base de la résolution 2768 (XXVI) de l'Assemblée générale, seuls huit pays en sont sortis de cette catégorie en décembre 2025 : le Bhoutan (2023), le Botswana (1994), le Cabo Verde (2007), la Guinée équatoriale (2017), les Maldives (2011), le Samoa (2014), Sao Tomé-et-Principe (2024) et Vanuatu (2020). Aucun pays n'est revenu dans la catégorie des pays les moins avancés après en être sorti.

Tableau 1
Seuils de reclassement à l'occasion des examens triennaux de 2021 et 2024

Année	*Revenu national brut par habitant*	*Score de l'indice du capital humain*	*Score de l'indice de vulnérabilité économique et environnementale*
2021	1 222 dollars É.-U. ou plus ; ou 2 444 dollars É.-U. ou plus selon la règle du seul revenu	66 ou plus	32 ou moins
2024	1 306 dollars É.-U. ou plus ; ou 3 918 dollars É.-U. ou plus selon la règle du seul revenu	66 ou plus	32 ou moins

Source : Département des affaires économiques et sociales, « Graduation from the LDC category », 2024. Disponible à l'adresse https://policy.desa.un.org/themes/least-developed-countries-category/graduation-from-the-ldc-category, et « The LDC category after the 2021 triennial review », 2021. Disponible à l'adresse : https://policy.desa.un.org/sites/default/files/2025-06/ldc-category-2021.pdf.

5. Le processus de reclassement peut être complexe, car les pays se trouvent à différentes étapes[3]. Le tableau 2 présente des informations détaillées sur les pays les moins avancés d'Afrique dont le retrait de la liste a été envisagé, ainsi que leur catégorie à l'issue de l'examen triennal de 2024.

[2] Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Liste des pays les moins avancés établie par l'Organisation des Nations Unies ». Disponible à l'adresse https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list.

[3] Commission économique pour l'Afrique (CEA), « Navigating the complexities of graduating from least developed county status », note d'orientation de la CEA (Addis-Abeba, 2024). Disponible à l'adresse https://www.uneca.org/macroeconomics-and-governance/publications.

Tableau 2
Catégories de pays les moins avancés après les examens triennaux de 2024

Pays	*Revenu*	*Indice du capital humain*	*Indice de vulnérabilité économique*	*Sortie de la catégorie des pays les moins avancés*
Sao Tomé-et-Principe (2024)	Seuil dépassé	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Sorti de la liste en 2024
Sénégal (2029)	Seuil dépassé	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Pays en voie de reclassement
Djibouti	Seuil dépassé	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Reclassement recommandé lors de l'examen triennal de 2024 par le Comité des politiques de développement. Cependant, le Conseil économique et social a décidé de reporter le reclassement à une date ultérieure.
Comores	Seuil dépassé	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Critères remplis deux fois ou plus de manière consécutive, mais reportés à l'examen triennal de 2027 par le Comité des politiques de développement.
Rwanda	Seuil pas dépassé	Seuil dépassé	Seuil dépassé	A satisfait aux critères pour la première fois, et sera évalué par le Comité des politiques de développement lors de l'examen triennal de 2027.
Ouganda	Seuil pas dépassé	Seuil dépassé	Seuil dépassé	
République-Unie de Tanzanie	Seuil pas dépassé	Seuil dépassé	Seuil dépassé	
Zambie	Seuil pas dépassé	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Était auparavant en passe d'être reclassé, mais ne remplit plus les critères.
Angola	Seuil dépassé	Seuil pas dépassé	Seuil pas dépassé	

Source : « Examen triennal de la liste des pays les moins avancés en 2024 », extrait du rapport sur la vingt-sixième réunion, voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2024, Supplément n° 13 (E/2024/33). Disponible à l'adresse https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/LDC-Handbook-2024-French.pdf.

III. Progrès accomplis dans les domaines prioritaires

A. Investir dans le capital humain : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités

6. Les objectifs du premier domaine d'action prioritaire du Programme d'action de Doha comprennent l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition sous toutes leurs formes, et les progrès du développement humain inclusif et durable d'ici 2030. Le Programme privilégie l'égalité des chances

pour tous, en accordant une attention particulière aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi que les victimes de violence et de conflit, en veillant à ne laisser personne de côté[4].

1. Assurer un accès universel à une éducation de qualité, à l'acquisition de compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie

7. Le plein emploi et le travail décent sont essentiels pour assurer un développement durable. Une main-d'œuvre qualifiée est fondamentale pour doper l'emploi et la productivité. La productivité du travail est essentielle pour accroître les niveaux de revenus, qui, à leur tour, sont à l'origine d'une consommation et d'investissements substantiels dans un pays[5] et contribuent à la réduction de la pauvreté en général.

8. Le taux de chômage moyen des personnes âgées de 15 ans et plus dans les pays africains les moins avancés se situe à 4,8 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne mondiale de 4,96 % et à la moyenne africaine de 6,39 %. Cependant, comme le montre la figure I, il existe des écarts importants, allant de 0,312 % au Niger à 25,7 % à Djibouti.

Figure I
Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus dans les pays les moins avancés en Afrique et dans le monde, estimations de 2025

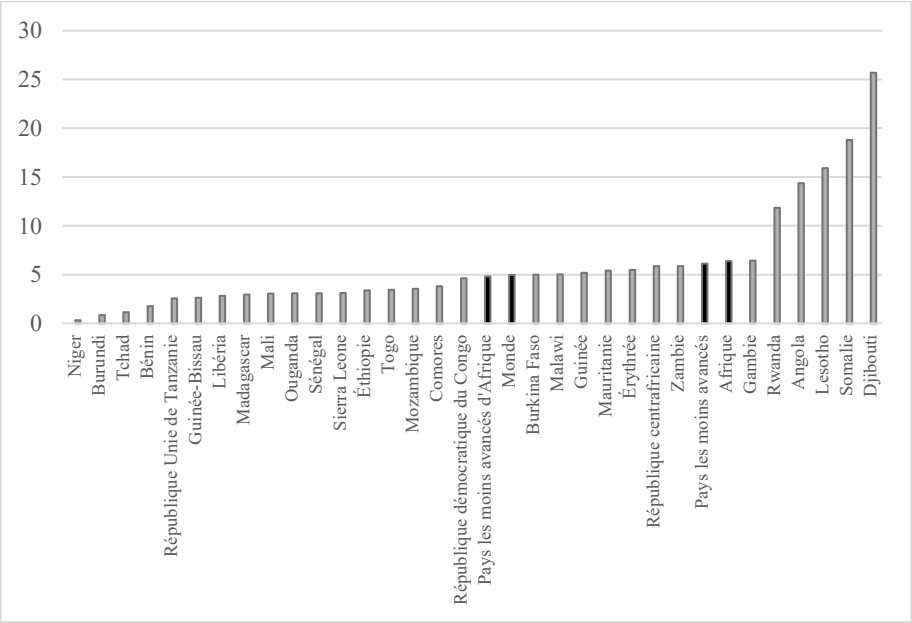

Source : Organisation internationale du Travail, base de données ILOSTAT, Taux de chômage. Disponible à l'adresse : https://ilostat.ilo.org/fr/data/snapshots/unemployment-rate/ (consulté le 29 novembre 2025).

Note : Aucune donnée disponible pour Kiribati, le Soudan, le Soudan du Sud et Tuvalu.

[4] Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031* (New York, 2022). Disponible à l'adresse https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/fr_doha_booklet.pdf.

[5] Groupe de la Banque mondiale, « Doper la productivité du travail en Afrique subsaharienne pourrait avoir des effets transformateurs pour l'économie régionale », communiqué de presse, 24 mars 2022. Disponible à l'adresse https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/03/24/boosting-labor-productivity-in-sub-saharan-african-countries-could-bring-transformational-economic-benefits-to-the-regio ; Indice de transformation africain 2023 : La productivité augmente. Disponible à l'adresse https://acetforafrica.org/ati/growth-with-depth/productivity-increases/.

2. Parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et de tous les jeunes pour lutter contre les inégalités et stimuler la croissance économique

9. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes sont fondamentales pour les pays les moins avancés. La parité des sexes sur le lieu de travail est essentielle pour donner aux femmes les moyens d'agir, promouvoir une croissance économique inclusive et garantir la diversité des points de vue dans la prise de décision. Cela va de pair avec une stratégie, une politique et des résultats plus solides au niveau de l'organisation[6]. Selon des travaux de recherche menés en 2019 par l'Organisation internationale du Travail (OIT), les avantages de l'égalité des sexes et de la diversité de genre commencent à se matérialiser lorsque les femmes occupent 30 % des postes de direction et des postes clés[7]. Comme le montre la figure II, en 2023, les femmes occupaient 39 % des postes de direction dans les pays africains les moins avancés, dépassant ainsi les moyennes mondiales et africaines, respectivement de 30 % et 36 %.

Figure II
Proportion de femmes occupant des postes de direction, 2005-2023
(en pourcentage)

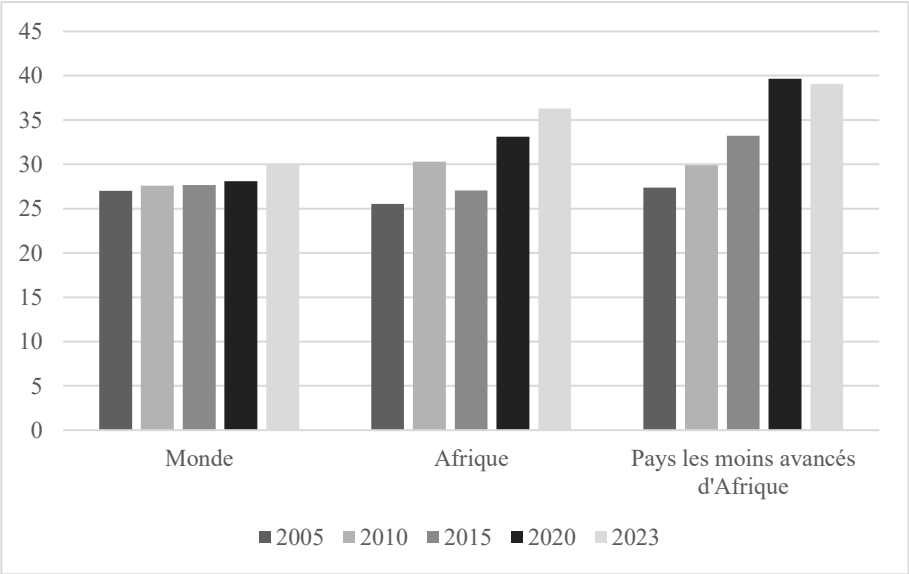

Source : OIT, ILOSTAT regional estimates generator. Indicateur 5.5.2 des ODD : Proportion de femmes occupant des postes de direction (en pourcentage). Disponible à l'adresse https://rshiny.ilo.org/regionalaggregate/ (consulté le 2 décembre 2025).

10. L'emploi informel reste toutefois prédominant en Afrique et dans les pays africains les moins avancés, et la composition de ce secteur a peu évolué depuis 2015. En moyenne, on estime que 91,12 % des travailleurs dans les pays africains les moins avancés travailleront dans le secteur informel d'ici 2026, soit environ 6,09 et 33 points de pourcentage de plus que les moyennes africaine et mondiale, respectivement. Ce chiffre est resté pratiquement le même par rapport à celui de 92,08 % enregistré en 2015, l'emploi informel étant plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

[6] Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement durable en Afrique* (Addis-Abeba, 2025).

[7] OIT, *Femmes d'affaires et femmes cadres : les arguments en faveur du changement* (Genève, Bureau international du Travail, Bureau des activités pour les employeurs, 2019). Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_700966.pdf.

Figure III
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total par sexe, 2015-2026*

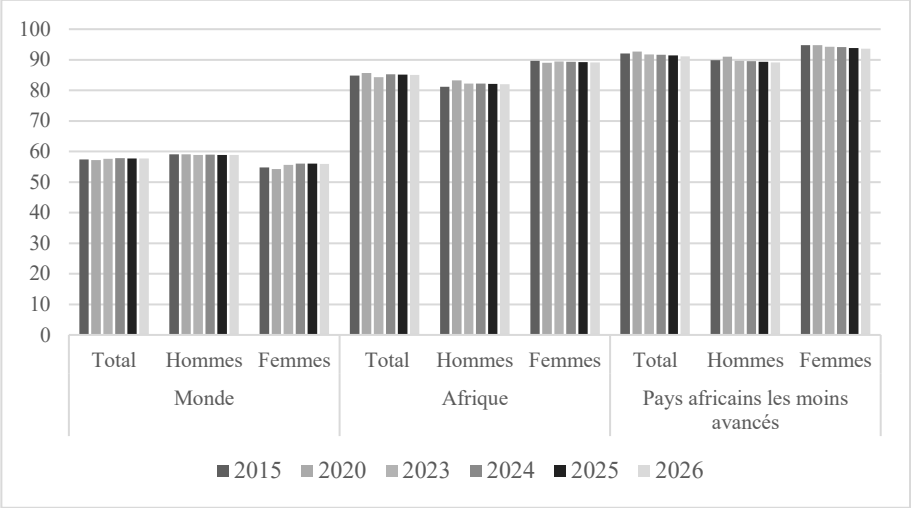

Source : OIT, ILOSTAT regional estimates generator. Indicateur 8.3.1 – Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe. Disponible à l'adresse https://rshiny.ilo.org/regionalaggregate/ (consulté le 2 décembre 2025). *Les données pour 2026 sont des projections.

3. Bonne gouvernance et efficacité à tous les niveaux

11. Dans le Programme, l'accent est mis sur l'importance que revêtent la bonne gouvernance et l'état de droit, l'inclusion, la transparence et la mobilisation des ressources intérieures, qui sont des composantes capitales du processus de développement des pays les moins avancés. Les technologies numériques peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité des services publics, l'obligation de rendre compte, la participation citoyenne et la transparence. Elles peuvent également servir à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

12. Comme le montre l'indice de développement de l'administration en ligne, illustré à la figure IV, il apparaît clairement que les technologies de l'information dans l'administration publique sont de plus en plus utilisées et appliquées[8]. Les pays africains les moins avancés affichent toutefois les scores les plus bas par rapport aux moyennes africaine et mondiale. Ces scores font état de la nécessité d'investir dans les technologies de l'information afin d'améliorer la fourniture des services publics.

[8] Département des affaires économiques et sociales, Indice de développement de l'administration en ligne, disponible à l'adresse EGOVKB | United Nations > About > Overview > E-Government Development Index.

Figure IV
Indice de développement de l'administration en ligne, 2003-2024

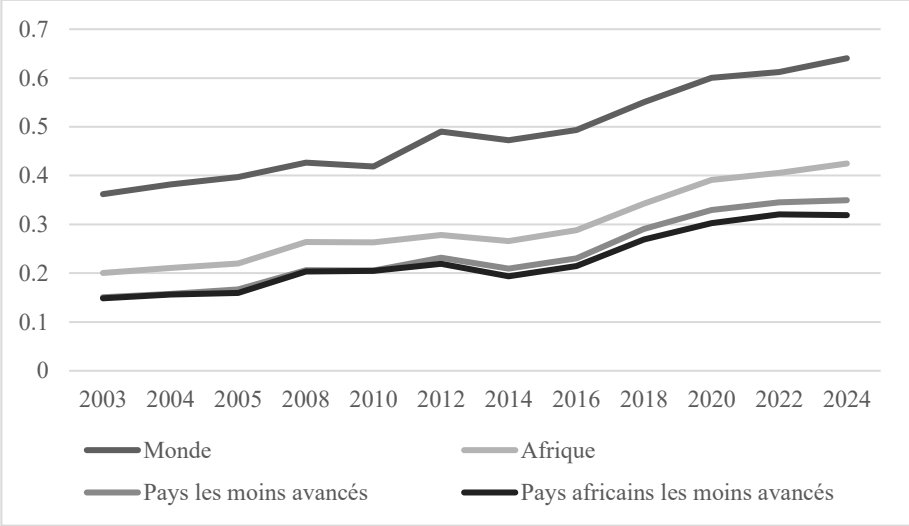

Source : Banque mondiale, Data 360 : Indice de développement de l'administration en ligne – score global. Disponible à l'adresse https://data360.worldbank.org/en/indicator/UN_EGDI_EGDI (consulté le 29 novembre 2025).

4. Consolider la paix de façon viable pour favoriser le développement durable

13. Le Programme souligne que la paix et la sécurité sont nécessaires pour parvenir à un développement durable. L'Ambition 4 de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, a pour objet de promouvoir le règlement à l'amiable des conflits en Afrique. Comme le montre la figure V, après avoir diminué entre 2015 et 202, le nombre de conflits mondiaux, régionaux et interrégionaux a de nouveau augmenté en 2022, entraînant une hausse du nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants. Les pays africains et les pays les moins avancés figurent parmi les pays touchés par un conflit, le Tchad et le Soudan du Sud enregistrant un nombre important de décès liés à des conflits.

Figure V
Nombre total de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants

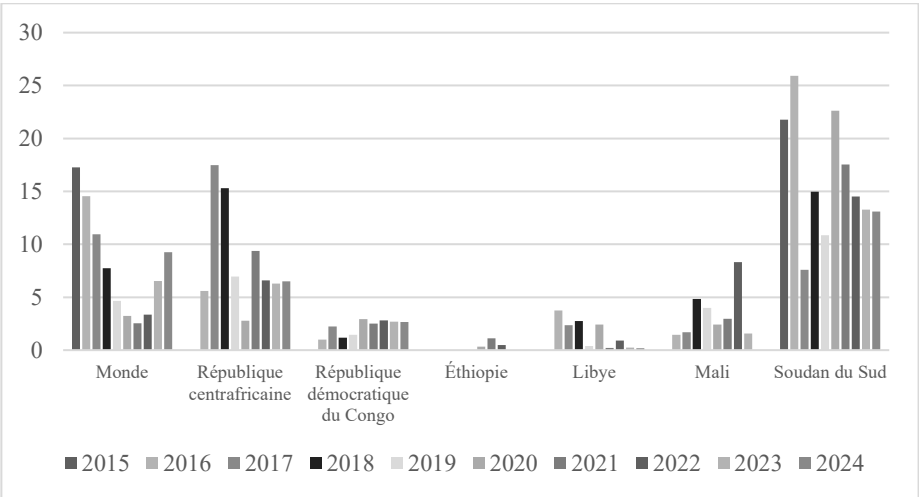

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable : indicateur 16.1.2. Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database (consulté le 29 décembre 2025).

B. Mettre à profit la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable

14. Le deuxième domaine d'action prioritaire du Programme consiste à utiliser la science, la technologie et l'innovation comme outils stratégiques pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre les objectifs de développement durable. Dans le Programme, la science, la technologie et l'innovation sont considérées comme essentielles pour accélérer la diversification économique, améliorer la productivité et permettre aux pays les moins avancés de participer pleinement à l'économie numérique mondiale. Cependant, il existe encore de fortes disparités dans l'accès à la technologie, aux infrastructures numériques et aux capacités d'innovation[9].

1. Investissement dans la recherche-développement

15. Il est primordial d'investir davantage dans la recherche-développement afin que les pays africains les moins avancés développent les capacités nécessaires pour adopter les technologies modernes et tirer parti de la quatrième révolution industrielle. Néanmoins, comme le montre la figure VI, les dépenses consacrées à la recherche-développement restent peu élevées (environ 0,28 % du PIB), par rapport à la moyenne mondiale de 2,67 %. La réduction de cet écart suppose de mobiliser des fonds au niveau national, d'obtenir un appui de la communauté internationale pour les infrastructures scientifiques et une assistance technique pour renforcer les systèmes statistiques de la recherche-développement.

Figure VI
Dépenses consacrées à la recherche-développement en proportion du PIB, 2015-2023
(en pourcentage)

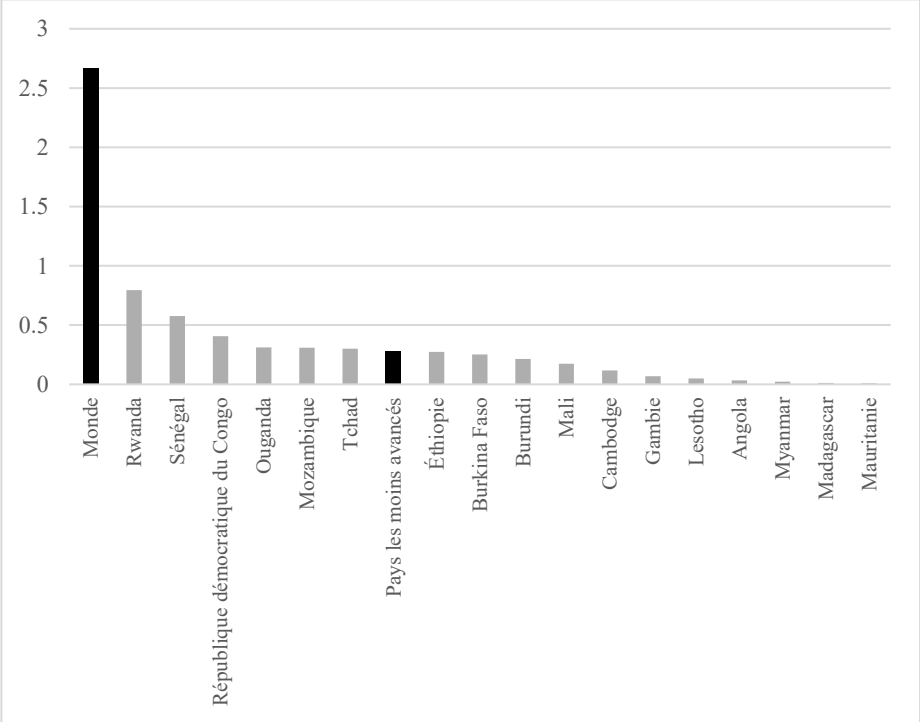

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des ODD : indicateur 9.5.1 (consulté le 29 décembre 2025).

[9] Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031.*

2. Accessibilité financière de l'accès à Internet

16. L'accessibilité de l'accès à Internet reste un obstacle majeur à la connectivité universelle et efficace dans les pays africains les moins avancés. Comme indiqué dans la figure VII, les services haut débit fixes, en particulier, coûtent excessivement cher. Pour la majorité de ces pays, le coût reste supérieur à l'objectif d'accessibilité financière fixé par la Commission « Le large bande au service du développement durable », qui est inférieur à 2 % du revenu national brut par habitant pour l'accès aux services à haut débit d'entrée de gamme d'ici 2025[10].

17. Bien que généralement plus accessible, le haut débit mobile présente encore des contraintes en termes d'accessibilité financière. Comme le montre la figure VIII, le prix d'un panier de 2 Go de données uniquement en 2024, exprimé en pourcentage du revenu national brut, variait de 1,75 % en Éthiopie à 26,70 % en République centrafricaine. Ces problèmes d'accessibilité financière peuvent nuire à la capacité d'exploiter la technologie pour réduire les vulnérabilités, soulignant combien il est nécessaire d'accélérer la réduction des coûts et de garantir un accès équitable.

Figure VII
Prix du panier large bande fixe dans les pays africains les moins avancés
(en pourcentage du revenu national brut par habitant, 2024)

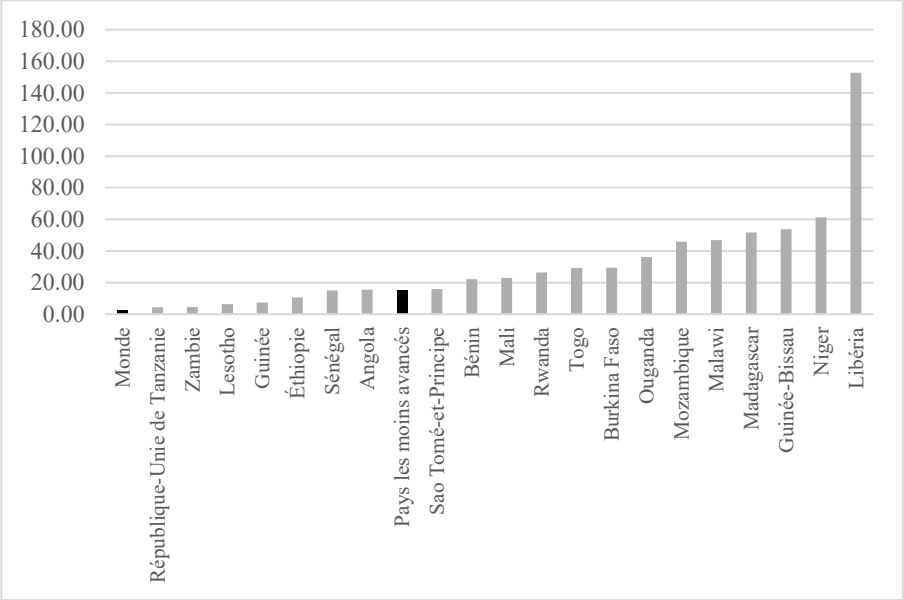

Source : UIT, « ICT price baskets, historical data series, May 2025 release ». Dans « Measuring digital development: the affordability of ICT services » (consulté le 28 novembre 2025).

[10] Union internationale des télécommunications (UIT), « Measuring digital development: the affordability of ICT services » (Genève, 2024). Disponible à l'adresse https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-ICT_MDD-2024-4-PDF-E.pdf

Figure VIII
Prix du panier large bande mobile données uniquement (2 Go) dans les pays africains les moins avancés
(en pourcentage du revenu national brut par habitant, 2024)

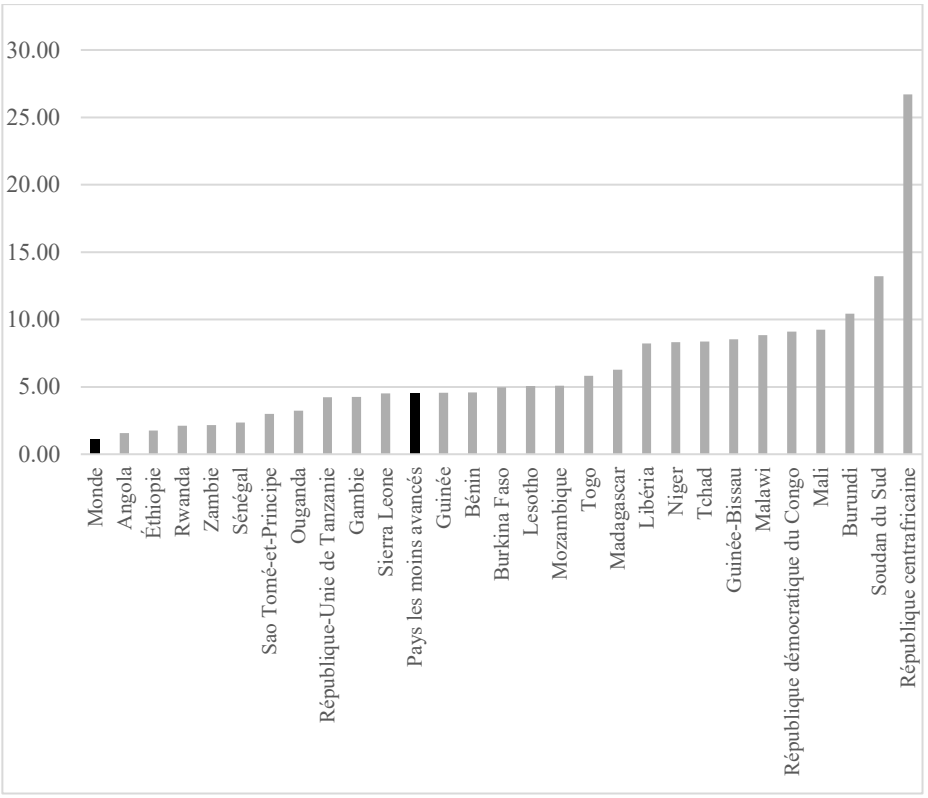

Source : UIT, « ICT price baskets, historical data series, May 2025 release ». Dans « Measuring digital development: the affordability of ICT services » (consulté le 28 novembre 2025).

3. Indice de développement des technologies de l'information et de la communication

18. La fracture numérique en matière de capacités technologiques peut également être corroborée par l'Indice de développement des TIC, qui mesure la connectivité universelle et utile. Comme le montre la figure IX, les pays africains les moins avancés sont à la traîne avec un score de 45,5 en 2025, qui est inférieur à la moyenne mondiale (78,0) et à celle de l'ensemble des pays les moins avancés (50,0). Ce score fait ressortir un double déficit : les résultats sont faibles dans le pilier de la connectivité universelle (34,3), signalant des lacunes dans l'accès de base et l'accessibilité financière. Parallèlement, le score obtenu pour le pilier de la connectivité utile (56,6) est plus élevé, mais indique néanmoins une qualité de connexion et des compétences numériques limitées.

Figure IX
Scores et classement du pilier de la connectivité universelle et utile dans l'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication publié en 2025
(en pourcentage)

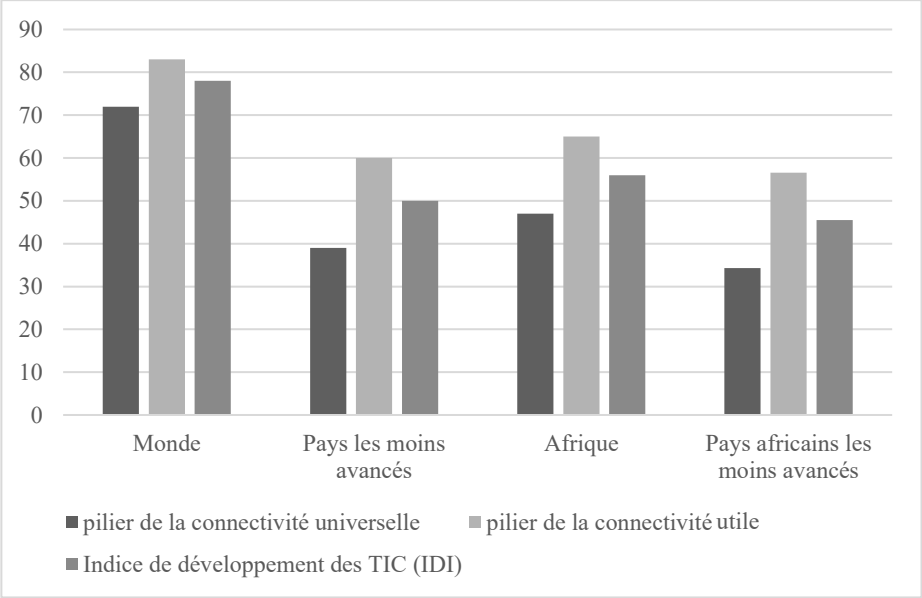

Source : UIT, Indice de développement des technologies de l'information et de la communication publié en 2025 (Genève, 2025). Disponible en anglais à l'adresse https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-ICT_MDD-2024-4-PDF-E.pdf

Note : Les données relatives aux pays africains les moins avancés sont calculées par la CEA à partir d'une moyenne simple des données nationales.

C. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

19. Le troisième domaine d'action prioritaire du Programme favorise la transformation structurelle, moteur de la prospérité. Les pays les moins avancés se caractérisent souvent par une faible diversification économique, une forte dépendance à l'égard de l'agriculture, une mobilisation limitée des ressources intérieures et un secteur informel omniprésent. Un processus de transformation harmonieux et bien géré favorise le passage progressif d'activités à faible productivité à des activités à forte productivité, et, ce faisant, génère des emplois, relève le niveau des revenus et élargit les possibilités de développement inclusif.

1. Renforcement des capacités productives

20. Les capacités productives englobent le capital humain, les ressources naturelles et les infrastructures matérielles, notamment l'énergie, le transport, les systèmes d'information et de communication, les systèmes d'irrigation et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces éléments constituent le fondement de la base productive d'un pays. Le renforcement de ces capacités par une transformation structurelle est essentiel pour parvenir à un développement durable et résilient dans les pays les moins avancés[11].

21. La valeur ajoutée manufacturière par habitant reste faible dans l'ensemble des pays africains les moins avancés, avec des variations sensibles

[11] Commission économique pour l'Afrique, « Beyond graduation: crafting resilient transitions for African least developed countries » (à paraître).

d'un pays à l'autre (voir la figure X). Cela suggère l'existence d'une faible croissance de la productivité tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services, ainsi que de degrés divers de vulnérabilité et de possibilités de transformation structurelle. Une tendance similaire est observée dans la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB, qui a stagné à des niveaux bas dans la plupart des pays africains les moins avancés, généralement en dessous de la moyenne globale des pays les moins avancés (voir la figure XI).

Figure X
Valeur ajoutée manufacturière par habitant
(Valeur en dollars É.-U. constants ; moyenne pour 2016-2024)

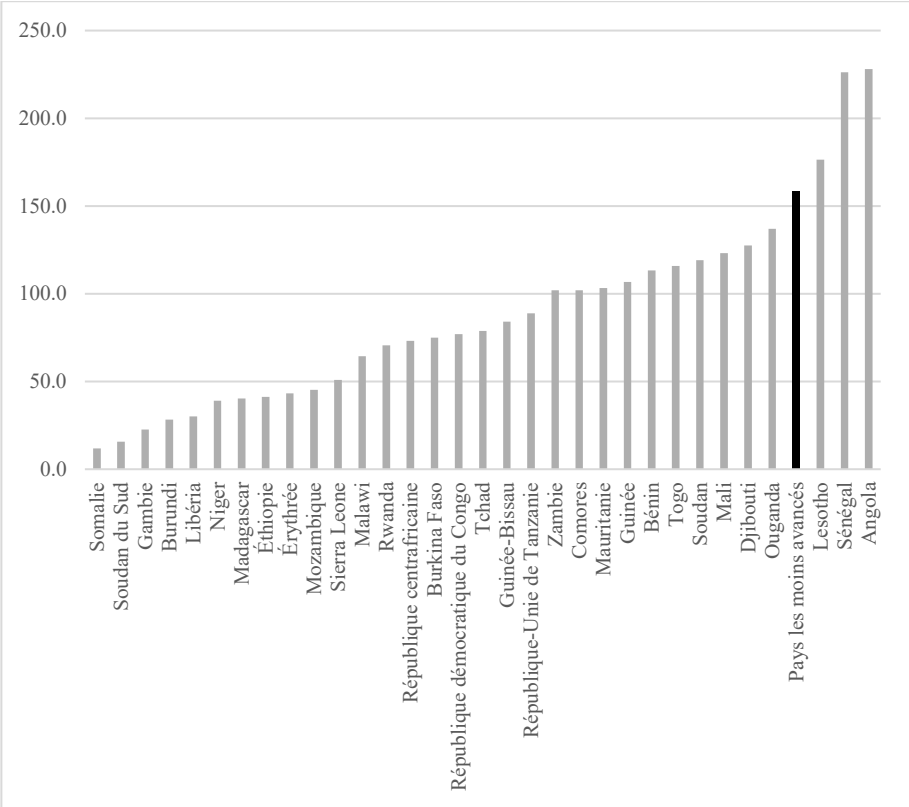

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des ODD : indicateur 9.2.1 (consultée le 29 décembre 2025).

Figure XI
Valeur ajoutée manufacturière (en dollars É.-U. constants de 2015) en proportion du PIB
(en pourcentage)

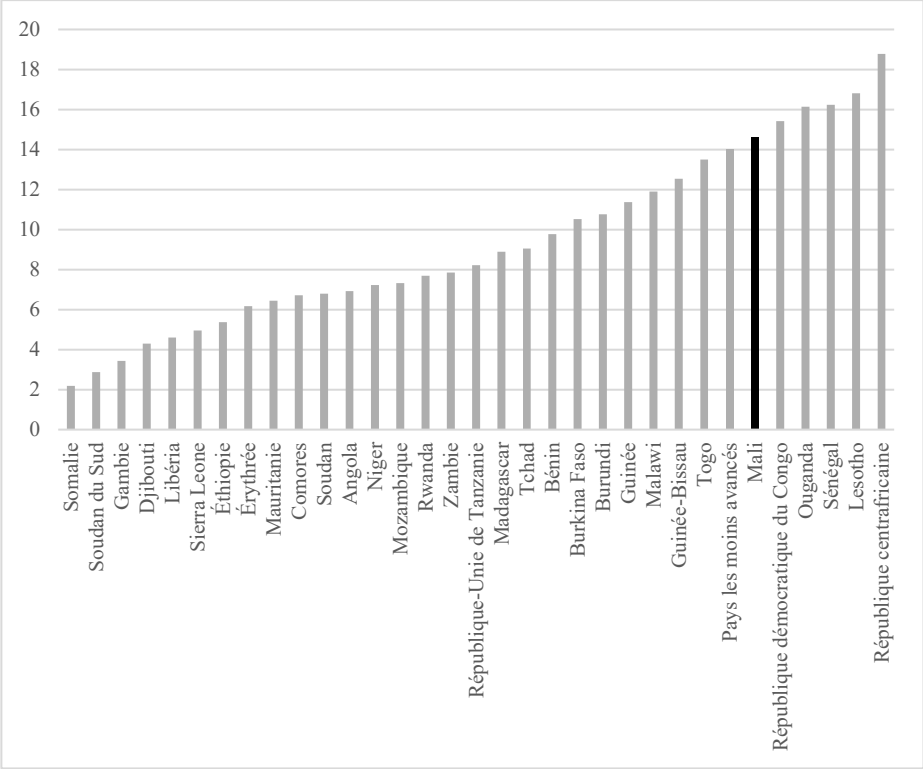

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des ODD : indicateur 9.2.1 (consultée le 29 décembre 2025).

22. La principale voie de transformation structurelle consiste à réaffecter les ressources de l'agriculture vers l'industrie manufacturière par l'industrialisation. Cependant, le rythme des changements structurels dans la production a ralenti parmi les pays africains les moins avancés, en particulier après la fin du supercycle des produits de base [12]. Pour accélérer la transformation, les pays africains les moins avancés doivent axer leur action sur la valorisation des ressources locales et le développement des chaînes de valeur régionales. Cela nécessite une bonne gouvernance nationale et la volonté politique nécessaire pour collaborer au niveau régional.

23. La productivité du travail – mesurée comme le taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi – a affiché une tendance négative dans 18 des 32 pays africains les moins avancés (voir la figure XII). Pour tous des pays les moins avancés pris ensemble, la croissance de la productivité du travail a diminué de 48,8 %. Il s'agit là d'une tendance particulièrement préoccupante, étant donné qu'elle reflète l'affaiblissement des niveaux de productivité dans des pays déjà économiquement vulnérables. Compte tenu de la part importante de l'emploi dans l'agriculture de ces pays, il importe au plus haut point d'accroître la productivité du travail dans ce secteur afin de soutenir les gains de productivité globale et d'accélérer la transformation structurelle.

[12] CNUCED, *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* (Genève, 2020).

Figure XII
Taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
(en pourcentage)

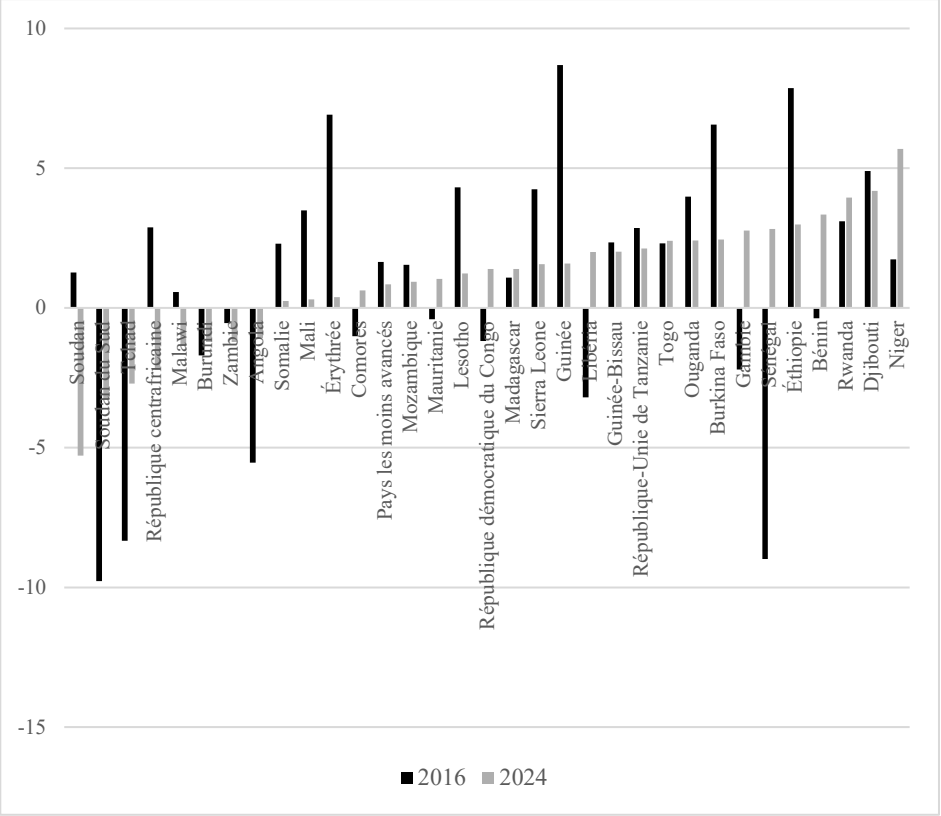

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des ODD : indicateur 8.2.1. (consultée le 29 décembre 2025)

2. Accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

24. Compte tenu de l'impact des changements climatiques, l'attention a été attirée sur l'importance d'améliorer la capacité productive et de promouvoir la transformation structurelle verte dans les pays africains les moins avancés. Dans ce contexte, une transition énergétique juste a des répercussions considérables tant sur les perspectives de développement que sur les voies de transformation[13]. La transformation structurelle verte nécessite de remplacer les activités non durables par des activités écologiquement viables[14], par exemple en passant d'une énergie produite à partir de combustibles fossiles à une énergie issue de sources renouvelables.

25. En 2023, l'accès à l'électricité dans les pays africains les moins avancés se chiffrait à 44,6 %, contre 30,5 % en 2015. Cela signifie que plus de la moitié de la population de ces pays n'a toujours pas accès à l'électricité. De plus, ces pays sont toujours à la traîne par rapport à la moyenne globale des pays les moins avancés déclarée en 2023 (voir la figure XIII).

[13] CNUCED, *Rapport sur les pays les moins avancés 2022 : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle* (Genève, 2022).

[14] Tilman Altenburg et Dani Rodrik, « Green industrial policy: accelerating structural change towards wealthy green economies », dans *Green Industrial Policy: Concept, Policies, Country Experiences* (Genève, PNUE ; Bonn, Institut allemand de développement/Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, 2017.

Figure XIII
Accès à l'électricité en 2015-2023
(en pourcentage de la population)

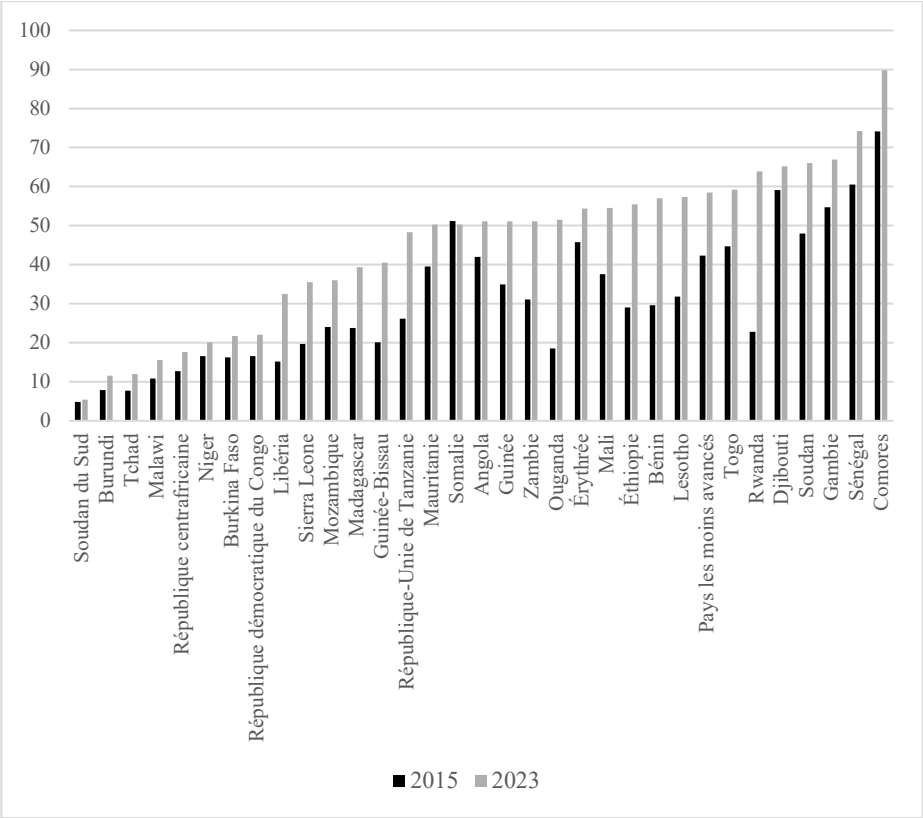

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators (consultée le 29 novembre 2025).

26. Cependant, des disparités importantes subsistent dans l'accès aux combustibles et aux technologies propres. La proportion de la population qui y a accès varie de 0,1 % au Burundi à 65,6 % au Soudan (voir la figure XIV), soulignant les progrès inégaux accomplis dans les différents pays de la région pour garantir l'accès aux combustibles et aux technologies propres.

Figure XIV
Accès aux combustibles et aux technologies propres pour la cuisson
(en pourcentage de la population)

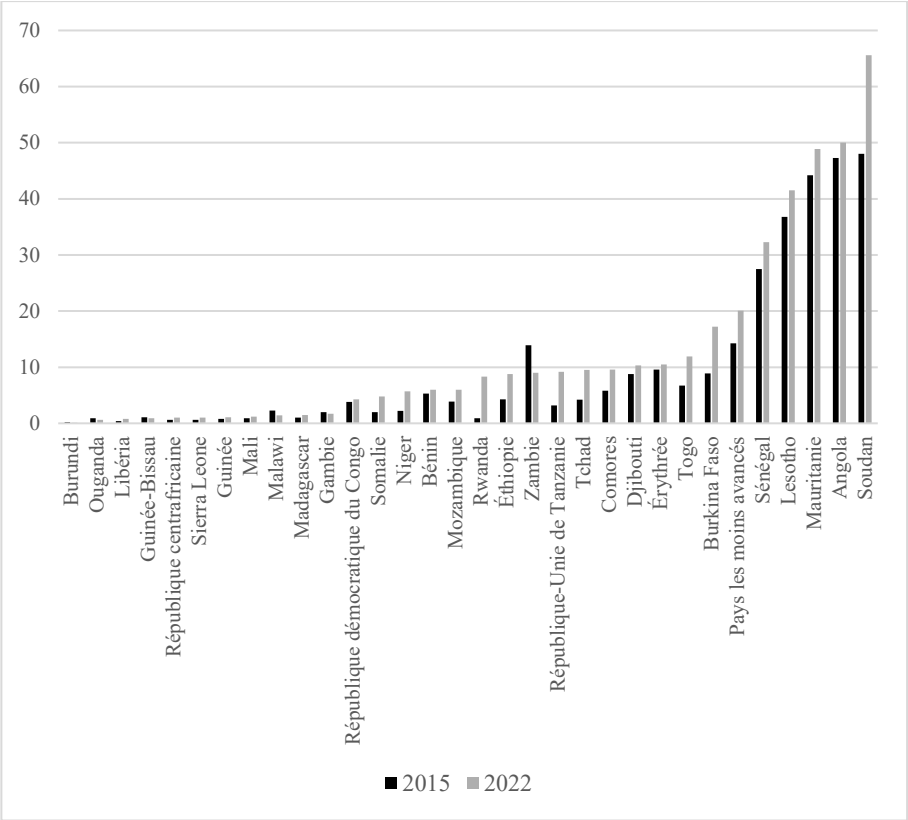

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators (consultée le 29 novembre 2025).

3. Appui au développement du secteur privé

27. Les priorités essentielles du Programme sont notamment la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et l'appui à son alignement sur les objectifs de développement durable. Malgré son importance, le crédit intérieur accordé au secteur privé dans les pays africains les moins avancés est resté limité entre 2015 et 2024 (voir la figure XV) compte tenu de la persistance des contraintes structurelles dans les secteurs financiers de la région.

28. L'accès limité au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, demeure un obstacle à l'investissement privé, à l'expansion des entreprises et à la création d'emplois en raison de plusieurs facteurs : le caractère très informel, les taux d'intérêt élevés, les marchés financiers peu actifs, les exigences de garanties strictes et les faibles niveaux d'inclusion financière. Ces facteurs sont des entraves à la pénétration du crédit formel[15]. Néanmoins, le récent boom des technologies financières en Afrique, en particulier dans le domaine de l'argent mobile, a permis d'améliorer l'inclusion financière, en offrant des capitaux à un coût plus abordable aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du crédit numérique, contournant ainsi le système bancaire traditionnel grâce à la forte pénétration

[15] Daniel Runde, Conor Savoy et Janina Staguhn, « Supporting small and medium enterprises in sub-Saharan Africa through blended finance », CSIS Briefs (Washington, Centre d'études stratégiques et internationales, 2021) ; Zuzana Brixiová, Thierry Kangoye et Thiery Yogo, « Access to finance among small and medium-sized enterprises and job creation in Africa », *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 55, décembre 2020, p. 177 à 189.

de la téléphonie mobile. Cependant, compte tenu des problèmes importants recensés dans le domaine des infrastructures et de la réglementation, il est nécessaire de continuer à innover pour remédier à une couverture insuffisante couverture[16].

Figure XV
Crédit intérieur accordé au secteur privé en 2015 et 2024
(en pourcentage du PIB)

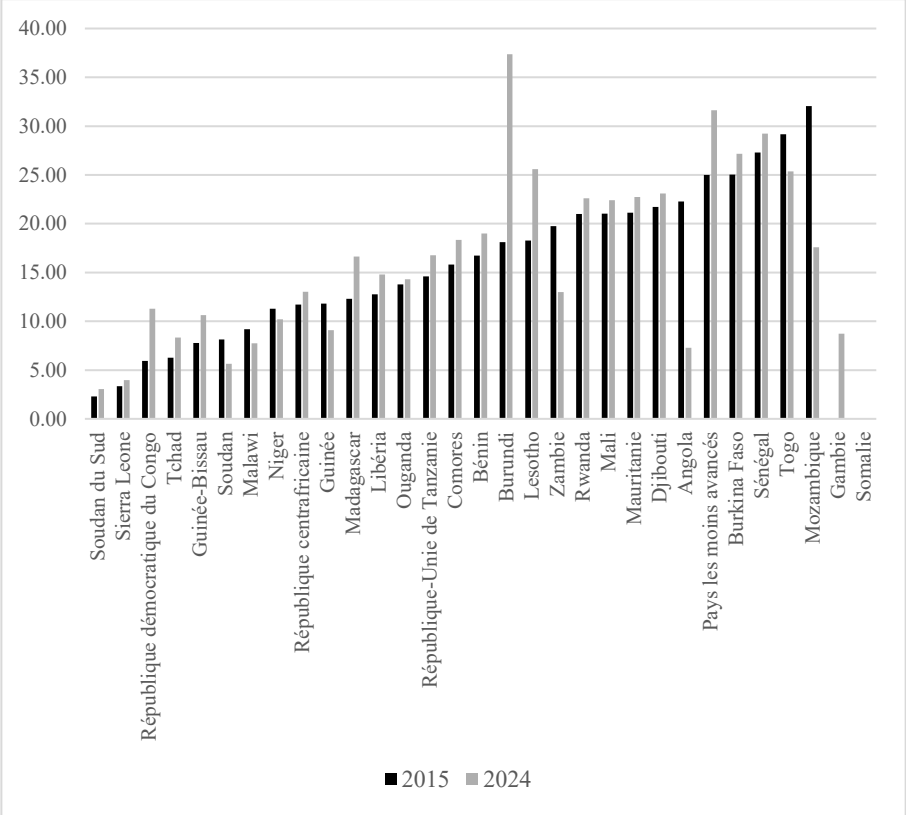

Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde (consultée le 29 novembre 2025)[17].

D. Développer les échanges commerciaux internationaux des pays les moins avancés et renforcer l'intégration régionale

29. Ce domaine d'intervention aborde la question de la stagnation de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales, qui est d'environ 1 %, niveau qui n'a pas atteint la cible fixée par les objectifs des ODD pour 2020 et qui s'est détérioré encore plus du fait de la pandémie de COVID- 19. Il met en avant les obstacles structurels et la montée du protectionnisme, réaffirmant le rôle central d'une OMC fondée sur des règles et appelant à la mise en œuvre intégrale des décisions en faveur des pays les

[16] Désiré Avom, Chrysost Bangaké et Hermann Ndoya, « Do financial innovations improve financial inclusion? Evidence from mobile money adoption in Africa », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 190, mai 2023.

[17] Les données se réfèrent à la dernière année disponible pour chaque pays africain moins avancé entre 2019 et 2024, consultée le 29 novembre 2025. Plus précisément, parmi les 30 pays et groupes répertoriés, 17 disposent de données pour 2024 ; 6 disposent de données pour 2023 (Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Gambie, Malawi et Soudan du Sud) ; 4 (République centrafricaine, Libéria, Soudan et Zambie) disposent de données pour 2022 ; 2 pays (Tchad et Guinée) disposent de données pour 2021 et la Mauritanie dispose de données pour 2019.

moins avancés afin de favoriser leur intégration dans le système commercial mondial[18].

1. Accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent

30. Les données disponibles indiquent qu'entre 2015 et 2023, les pays africains les moins avancés ont continué d'être assujettis à de droits de douane moyens nettement plus élevés au titre du régime de la nation la plus favorisée qu'au titre des régimes préférentiels (voir la figure 3.15). Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)[19], les droits au titre de la clause de la nation la plus favorisée imposés par les partenaires des pays développés restent systématiquement plus élevés que les taux préférentiels, bien qu'une proportion relativement élevée de lignes tarifaires en franchise de droits ait été accordée spécifiquement aux pays africains les moins avancés. Cette différence tarifaire concerne la plupart des catégories de produits, y compris les produits agricoles, les matières premières et certains produits manufacturés.

31. Cependant, la récente augmentation des droits de douane introduite par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique reste problématique à bien des égards. Dans le cadre de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, des taux préférentiels proches de zéro ont été introduits. Ces taux ont désormais été remplacés par des droits par pays nettement plus élevés, compris en moyenne entre 20 et 28 %[20]. De nombreuses exportations provenant des pays africains les moins avancés, en particulier les textiles, les vêtements et certains produits agricoles, sont désormais soumises à des droits de douane relativement élevés au titre de la clause de la nation la plus favorisée, ce qui nuit à la compétitivité de ces produits sur le marché des États-Unis.

32. Dans le même temps, le régime toujours plus large de préférences prévoyant l'admission en franchise de droits et hors contingent proposé par la Chine offre de plus en plus de possibilités, puisqu'il couvre désormais la quasi-totalité des lignes tarifaires. Toutefois, en vue de tirer pleinement parti de cet accès préférentiel, il faut remédier aux contraintes liées à l'offre et améliorer les taux d'utilisation. Ces faits stylisés confirment que les préférences commerciales contribuent de manière fondamentale à améliorer l'accès aux marchés développés pour les pays africains les moins avancés. En conséquence, il convient d'intensifier les efforts visant à simplifier et à harmoniser les règles d'origine afin d'accroître le taux d'utilisation effectif de ces préférences.

[18] Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031* (New York, 2022). Disponible à l'adresse https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/fr_doha_booklet.pdf.

[19] CNUCED, SDG Pulse 2023 (Genève, 2023). Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/stat2023d3_en.pdf.

[20] Centre d'études stratégiques et internationales, « Tracking the U.S. reciprocal tariff rates for all African countries » (Washington, 2025). Disponible à l'adresse https://www.csis.org/analysis/tracking-us-reciprocal-tariff-rates-all-african-countries.

Figure XVI
Droits de douane de la nation la plus favorisée et droits préférentiels appliqués par les pays développés dans les pays africains les moins avancés
(en pourcentage)

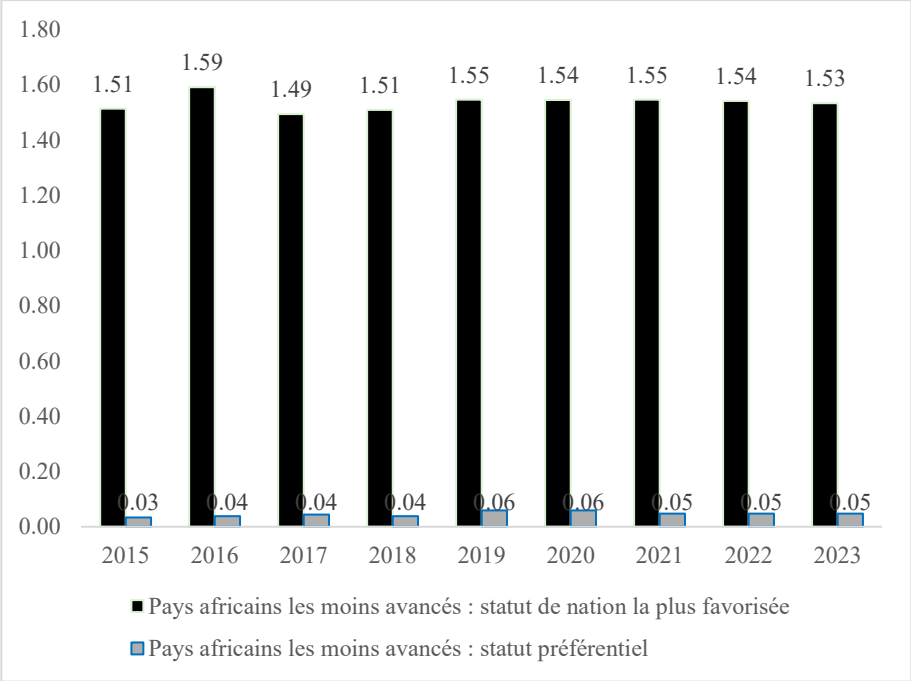

Source : Département des affaires économiques et sociales, base de données sur les indicateurs des ODD : indicateur 17.12.1 (consultée le 29 décembre 2025).

2. Dérogation applicable aux services fournis par les pays les moins avancés

33. Comme le montre la CNUCED, entre 2015 et 2024, le commerce des services des pays africains les moins avancés a enregistré une croissance très instable (figure 3.16) sous l'effet de la volatilité de la demande mondiale et d'une diversification limitée[21]. Cette volatilité souligne la vulnérabilité de ces pays face aux chocs externes ainsi que le besoin de renforcer la résilience des secteurs des services grâce à la diversification, à la transition numérique et au renforcement des capacités productives.

[21] CNUCED, « Le commerce des services : une niche pour la diversification des exportations en Afrique », dans Rapport sur le développement économique en Afrique 2022 : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique (Genève, 2022). Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2022_fr.pdf.

Figure XVII
Valeur annuelle des exportations de services des pays africains les moins avancés, 2010-2024
(En millions de dollars É.-U., prix courants)

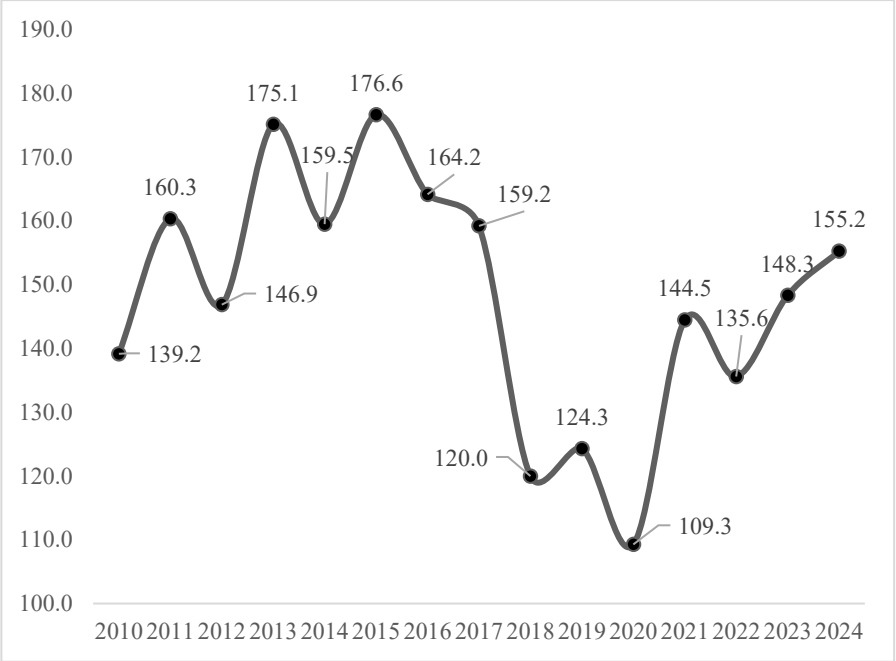

Source : UNCTADstat, exportations et importations par catégorie de services et par partenaire commercial, données annuelles. Disponible à l'adresse https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US. TradeServCatByPartner (consultée le 29 novembre 2025).

E. Lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, aborder la question de la reprise après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience

34. Ce domaine d'intervention souligne que les pays les moins avancés sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, les chocs environnementaux et les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, qui ont exacerbé leurs facteurs de vulnérabilité préexistants. Il s'engage à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience par une approche intégrée et tous risques, conformément aux accords internationaux, pour faire face aux graves conséquences, telles que l'insécurité alimentaire et les dommages causés aux infrastructures[22]. L'aide publique au développement moyenne par habitant consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base dans les pays africains les moins avancés s'élevait à 7,26 dollars en 2023, ce qui est supérieur à la moyenne de 4,90 dollars des pays asiatiques les moins avancés (voir la figure XVIII). La répartition est cependant inégale. Sao Tomé-et-Principe (16,71 dollars) et la Guinée-Bissau (14,85 dollars) ont reçu des sommes supérieures à la moyenne régionale, tandis que l'Éthiopie, qui compte un plus grand nombre d'habitants, a reçu un montant inférieur à la moyenne (3,98 dollars). Cet écart peut indiquer que l'attribution de l'aide est fonction non seulement des priorités régionales, notamment la démographie,

[22] Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031 (New York, 2022). Disponible à l'adresse https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/fr_doha_booklet.pdf.

mais aussi du contexte national, des portefeuilles de projets et de l'urgence supposée des besoins.

1. Assurer une reprise durable et inclusive au lendemain de la pandémie de la COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs

35. Compte tenu des coupes sévères opérées récemment dans l'assistance sanitaire bilatérale, il est urgent de renforcer la capacité des gouvernements africains de financer les soins de santé. Il faut pour cela entreprendre des réformes fiscales au niveau national et chercher des sources de financement innovantes. En outre, il sera indispensable d'améliorer l'efficience technique et allocative au sein des systèmes de santé afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer un financement durable de la santé.

Figure XVIII
Aide publique au développement consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base par habitant, par pays bénéficiaire, 2023
(En dollars des États-Unis)

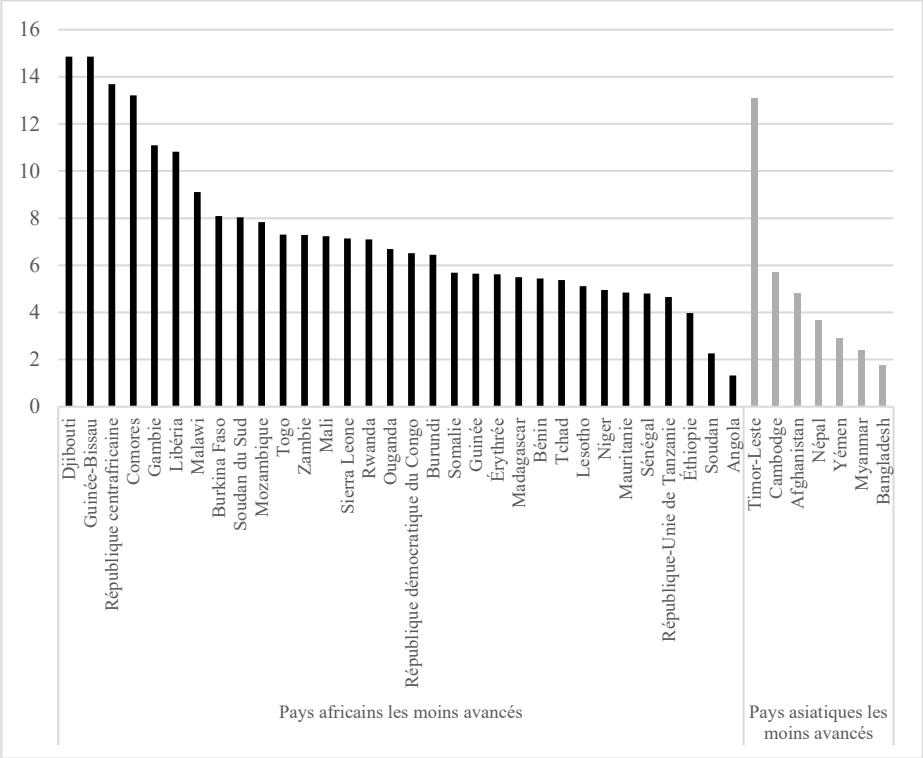

Source : Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Official development assistance (ODA) for medical research and basic health sectors per capita, by recipient country », Observatoire mondial de la recherche-développement en santé, indicateurs (Genève, 2025). Disponible à l'adresse https://www.who.int/observatories/global-observatory-on-health-research-and-development/indicators/official-development-assistance-for-medical-research-and-basic-health-sectors-per-capita-by-recipient-country (consultée le 29 novembre 2025).

2. Accès au financement et à la technologie pour lutter contre les changements climatiques

36. Les données du Fonds vert pour le climat indiquent que le nombre de projets d'adaptation et de projets transversaux se rapportant aux plans nationaux d'adaptation approuvés pour les pays africains les moins avancés a atteint un niveau record en 2025 (voir la figure XIX), ce qui dénote l'engagement croissant pris en matière d'action climatique à l'égard des pays les plus vulnérables parmi ces pays (Convention-cadre sur les changements climatiques, 2025). Dans le même temps, le volume des fonds alloués à ces projets a augmenté, pour atteindre un pic en 2025 (voir la figure XX), ce qui

est en parfaite adéquation avec un afflux continu de ressources consacrées à l'adaptation.

Figure XIX
Nombre de projets d'adaptation et de projets transversaux des pays africains les moins avancés qui ont soumis des plans nationaux d'adaptation approuvés par le Fonds vert pour le climat depuis 2015, au 1er septembre 2025

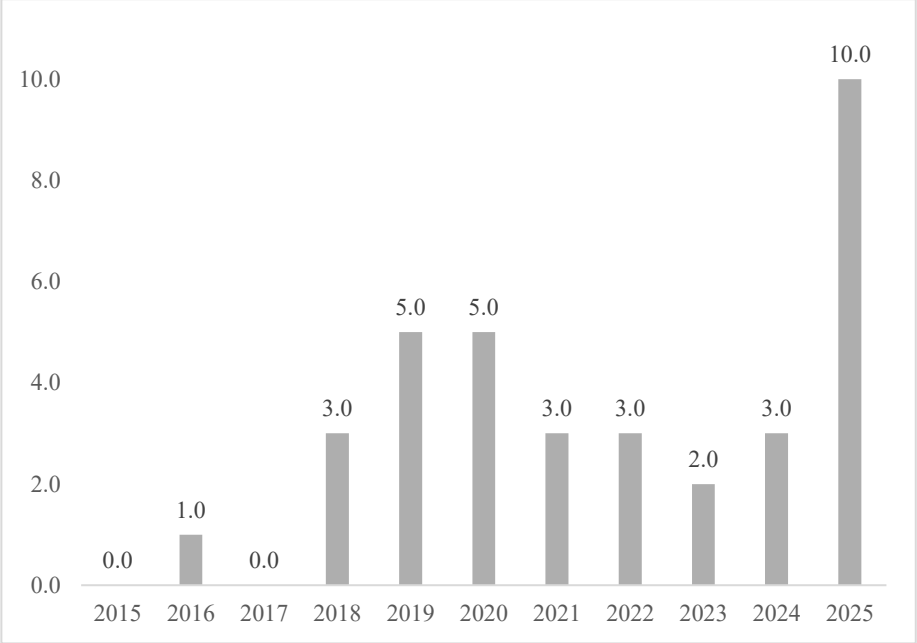

Source : Fonds vert pour le climat, base de données Open Data Library. Disponible à l'adresse https://data.greenclimate.fund/public/data/projects (consulté le 29 novembre 2025).

Figure XX
Projets d'adaptation et projets transversaux des pays africains les moins avancés qui ont soumis des plans nationaux d'adaptation et qui ont été financés par le Fonds vert pour le climat depuis 2015, au 1er septembre 2025
(En millions de dollars des États-Unis)

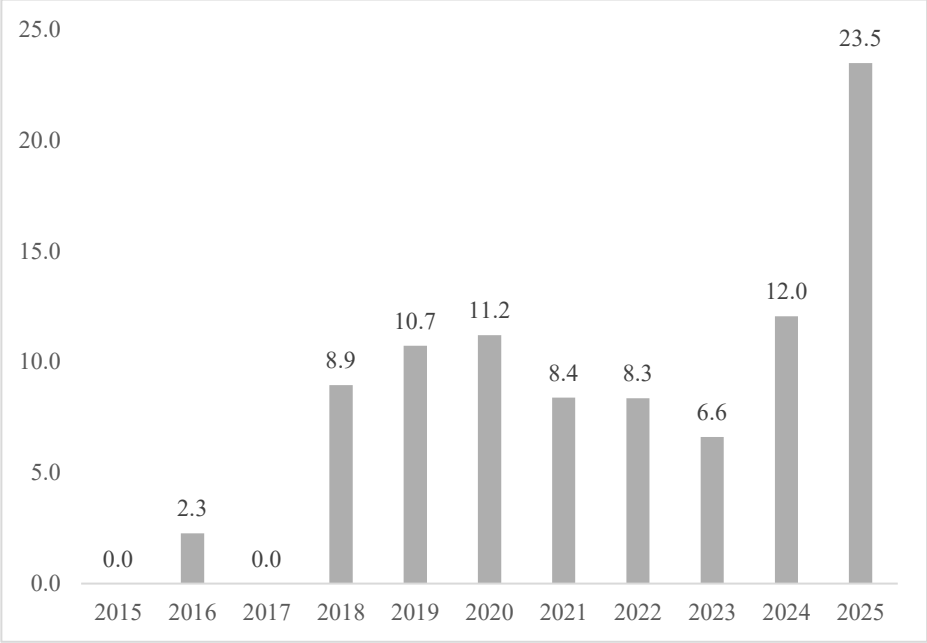

Source : Fonds vert pour le climat, base de données Open Data Library (consultée le 29 novembre 2025).

F. Tirer parti de la solidarité internationale et de partenariats mondiaux renforcés

37. Le sixième domaine d'action prioritaire du Programme met l'accent sur la mobilisation de la solidarité internationale et la redynamisation des partenariats mondiaux afin de combler les déficits de financement chroniques et de contribuer au reclassement des pays les moins avancés de manière durable et irrévocable. On s'accorde à reconnaître que les pays africains les moins avancés dépendent fortement des ressources extérieures dans un contexte d'endettement croissant et d'intensification des facteurs de vulnérabilité financière. La présente section s'attache à déterminer si le niveau de l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, le financement à des conditions favorables, les solutions à l'endettement et l'investissement privé, est suffisant pour atteindre l'objectif de croissance annuelle de 7 % et mettre en place des stratégies de sortie résilientes[23].

1. Mobilisation des ressources intérieures

38. Les pays africains les moins avancés ont actuellement une marge d'action budgétaire limitée, ce qui limite considérablement la capacité des pouvoirs publics de financer les services publics essentiels et les investissements favorisant le développement. Cette limitation résulte de deux problèmes interdépendants : l'insuffisance des recettes intérieures et le poids écrasant de la dette.

39. Les données relatives aux recettes publiques en pourcentage du PIB en 2023 révèlent de fortes disparités et une faible capacité budgétaire globale dans les pays africains les moins avancés (voir la figure XXI). Dans le domaine spécifique des recettes fiscales, le ratio moyen non pondéré impôts/PIB en Afrique était de 16,1 % en 2023, contre 19,6 % en Asie et dans le Pacifique, et 33,9 % dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cependant, ces moyennes continentales masquent de fortes disparités à l'échelon national. Par exemple, le Rwanda a enregistré un ratio impôts/PIB de 15,7 %, tandis que la Tunisie a atteint 34 % et la Somalie seulement 2,9 %[24]. Cet écart met en évidence les différences dans la robustesse des institutions, la structure économique et l'efficacité de l'administration fiscale.

[23] Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031*.

[24] OCDE, Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, Statistiques des recettes publiques en Afrique 2025 – Similitudes et particularités des systèmes de classification des recettes publiques africaines (Paris, Éditions OCDE, 2025).

Figure XXI
Recettes publiques, 2024
(en pourcentage du PIB)

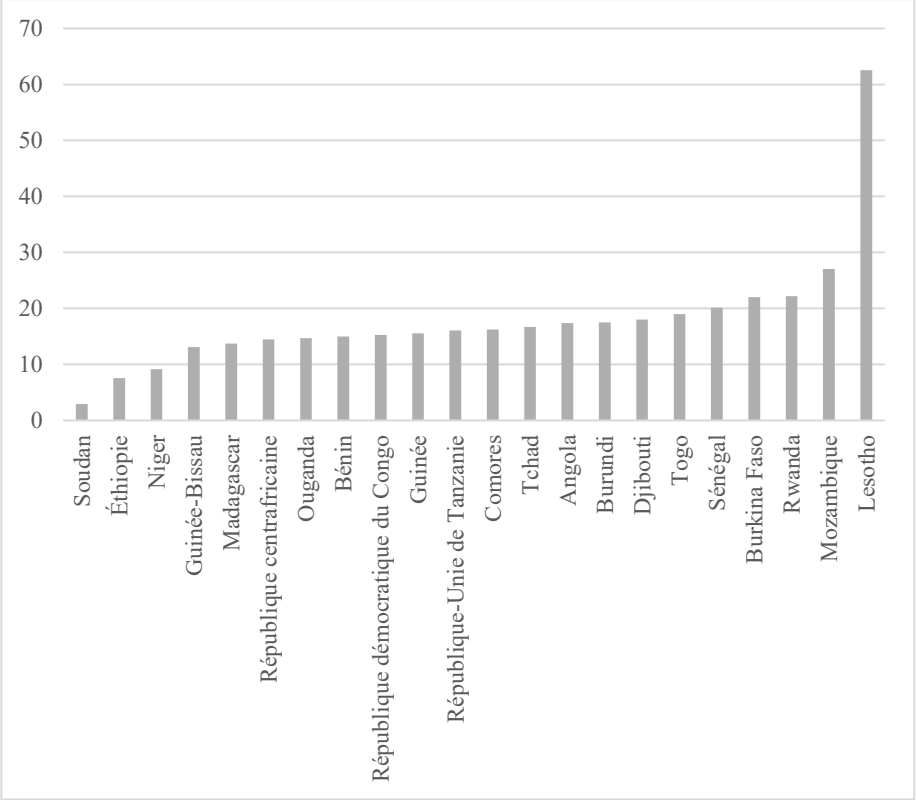

Source : Fonds monétaire international, IMF Datamapper, base de données « Public Finances in Modern History ». Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/rev@FPP/USA/FRA/JPN/GBR/SWE/ESP/ITA/ZAF/IND (consultée le 29 novembre 2025).

40. La marge de manœuvre budgétaire des pays africains les moins avancés est encore plus limitée par l'augmentation des sorties nettes de capitaux et la faiblesse des recettes d'exportation. Les conditions financières mondiales toujours restrictives et les catastrophes fréquentes liées aux changements climatiques entraînent des pertes et des dommages importants, accentuant les pressions budgétaires et inflationnistes exercées sur l'économie. Le ratio dette/PIB[25] a atteint 87,4 % en 2024 et devrait rester supérieur à 50 % à moyen terme (voir la figure XXII).

[25] Afin d'éviter les éventuelles valeurs aberrantes, la valeur moyenne a été utilisée pour calculer le ratio dette/PIB des 32 pays africains les moins avancés.

Figure XXII
Ratio dette publique/PIB dans les pays africains les moins avancés, 2015-2024
(en pourcentage)

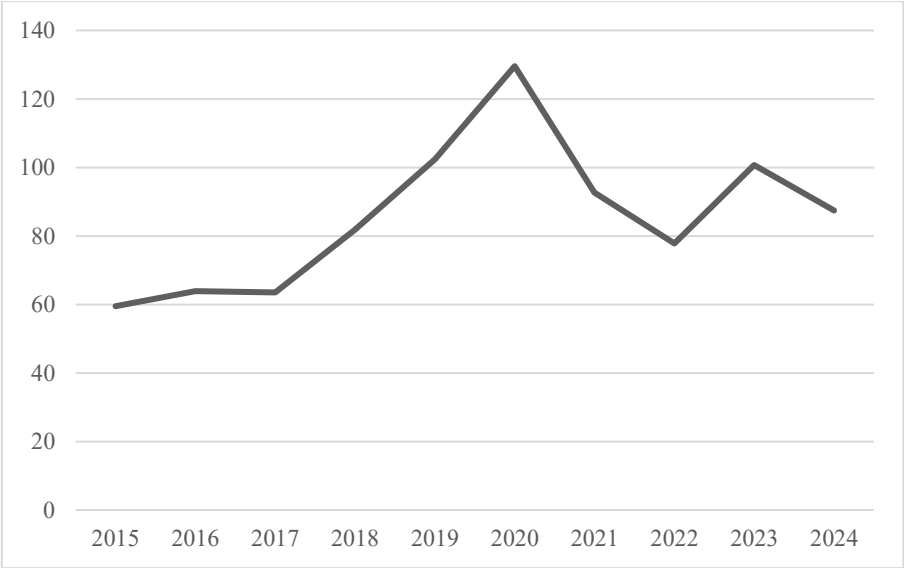

Source : FMI, ensemble de données tirées des Perspectives de l'économie mondiale. Disponible à l'adresse https://data.imf.org/en/Data-Explorer?datasetUrn=IMF.RES:WEO(9.0.0) (consultée le 9 décembre 2025).

2. Mesures visant à assurer une transition sans heurt

41. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales destinées à assurer une transition sans heurt sont essentielles pour garantir un reclassement durable et irréversible des pays les moins avancés. Sept pays les moins avancés qui sont récemment sortis de cette catégorie, ou qui sont en passe de le faire, ont élaboré et mis en œuvre des stratégies nationales visant à assurer une transition sans heurt[26]. Ces stratégies couvrent généralement des domaines clés, tels que la stabilité macroéconomique, la compétitivité des exportations, le développement des capacités productives et la résilience aux changements climatiques. Comme on peut le constater dans ces pays, des stratégies permettant une transition efficace, cohérente et sans heurt supposent un engagement politique de haut niveau, une consultation des parties prenantes de façon inclusive et une mobilisation proactive.

IV. Principaux enjeux et voie à suivre

A. Disponibilité des données

42. Les données manquantes continuent d'empêcher le suivi du Programme dans les pays africains les moins avancés. Cependant, les partenaires de développement aident à réduire la charge que représente la présentation de rapports. Par exemple, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a finalisé le Manuel des indicateurs, en veillant à ce qu'il soit conforme aux indicateurs les plus courants. Il convient de noter que 70 des 111 objectifs (63 %) correspondent aux objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou s'en rapprochent étroitement, ce qui permet aux pays de s'appuyer sur les indicateurs existants. D'autres partenaires, tels que l'OIT, fournissent des indicateurs agrégés afin de

[26] ONU, « Sortie de la catégorie des PMA : expériences de stratégies de transition sans heurt » (New York, secrétariat du Comité des politiques de développement, 2024).

faciliter la comparabilité. L'adoption de cette approche harmonisée par tous les organismes responsables des statistiques sera essentielle pour prendre des décisions fondées sur des données probantes.

B. Mise en œuvre, suivi et contrôle

43. Le Programme souligne l'importance d'un suivi et d'une vérification efficaces, d'une harmonisation avec des cadres tels que le Programme 2030, et du recours à des institutions établies, notamment les coordonnateurs résidents, les équipes de pays, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour apporter un soutien au niveau national. Le Programme prévoit le renforcement des mécanismes mondiaux de mise en œuvre et de suivi existants mis en place à la suite du Programme d'action d'Istanbul, tout en s'engageant à aider davantage les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités nationales en matière de statistiques et de données[27].

44. Il est donc capital d'intégrer le Programme dans les cadres nationaux de planification et de financement. Il faut pour cela faire mieux connaître les priorités du Programme et les intégrer aux niveaux national, sectoriel et infranational, en assurant un suivi à chaque niveau. La CEA utilise la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports pour sensibiliser les agents publics et encourager l'alignement des plans nationaux de développement et des stratégies de financement sur le Programme d'action.

C. Voie à suivre

45. Quelques facteurs revêtiront une importance primordiale pour atteindre les engagements pris dans le cadre du Programme et garantir un développement durable et résilient ainsi que le reclassement des pays les moins avancés. D'abord, dans le contexte actuel marqué par des chocs multiples qui se renforcent mutuellement, de bonnes performances macroéconomiques s'avèrent indispensables. Ces efforts doivent être soutenus par le renforcement des capacités productives, c'est-à-dire par la diversification de l'économie afin de réduire la dépendance à l'égard d'un petit nombre de secteurs, et par des investissements ciblés visant à accroître la productivité du travail.

46. Il sera essentiel d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour financer le développement. Compte tenu du tarissement de l'aide et de l'évolution des politiques des partenaires concernant la coopération avec l'étranger, la mobilisation des ressources intérieures ainsi que diverses formes de financement novatrices seront des éléments déterminants. Une gouvernance prudente des finances publiques sera également primordiale. Le développement des pays africains les moins avancés nécessite la participation du secteur privé en tant que partenaire.

47. La coopération Sud-Sud sera essentielle pour la croissance et le développement. La Zone de libre-échange continentale africaine joue un rôle particulièrement important dans le soutien aux pays africains les moins avancés, dans la mesure où ses protocoles sur l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle, le commerce numérique, et les femmes et les jeunes dans le commerce fournissent un cadre global nécessaire pour renforcer les capacités productives, stimuler l'innovation et favoriser l'inclusion[28].

48. Enfin, il est important de replacer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha dans le contexte plus large des programmes mondiaux, continentaux et thématiques. En alignant les priorités du Programme d'action sur le Programme 2030, l'Agenda 2063 et d'autres cadres, tels que le

[27] Ibid.

[28] CEA (à paraître). Beyond graduation: crafting resilient transitions for African least developed countries.

Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, les pays africains les moins avancés pourront définir des trajectoires de développement qui se renforcent mutuellement. Cette approche intégrée est associée à une plus grande cohérence des politiques, à une réduction des doubles emplois, à une utilisation plus efficace des ressources et à une accélération des progrès vers la réalisation des objectifs communs en matière de transformation structurelle, de résilience et de croissance inclusive.